



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de Clairefontaine à Eischen

En raison des travaux de transformation de la maison sise 11A, rue de Clairefontaine à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 18 février 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : Du lundi, 10 mars 2025, à partir de 7h00 jusqu'au vendredi, 14 mars 2025 inclus, la circulation dans la rue de Clairefontaine à Eischen est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 11A, rue de Clairefontaine ;
- interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 11A, rue de Clairefontaine.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 18 février 2025

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu